

## DROGUES ET CONDUITE

Les drogues influent l'état **psychologique** général et donc les **aptitudes cognitives et psychomotrices**.

### LA CONSOMMATION DE DROGUES PEUT AFFECTER :

- ◆ L'attention et le traitement de l'information
- ◆ L'évaluation et la perception
- ◆ Les aptitudes motrices
- ◆ La vigilance
- ◆ Le comportement à risque
- ◆ L'impulsivité

Elle impacte donc négativement les capacités de conduite du conducteur et entraîne un **risque accru d'accidents de la route**.

### LES EFFETS DE LA DROGUE SUR VOTRE CONDUITE PEUVENT VARIER SELON :

- ◆ Le type de substance et la quantité absorbée
- ◆ La concentration de la substance active
- ◆ L'absorption
- ◆ La combinaison avec d'autres substances psychoactives
- ◆ L'état de santé
- ◆ Le moment de la prise

## BON À SAVOIR

- ◆ La conduite sous influence de drogues, quelles qu'elles soient, fait l'objet d'une **tolérance zéro** !
- ◆ Si un test salivaire démontre que vous conduisez sous l'influence de drogues, la perception immédiate n'est pas d'application. La police vous retirera immédiatement votre permis pendant 15 jours minimum et 6 mois et demi maximum. Vous devrez ensuite comparaître devant le tribunal de police.
- ◆ Désormais les conducteurs impliqués dans un accident de la route sont systématiquement testés pour la conduite sous influence de drogues.



Chaque année, environ **22 accidents mortels en Wallonie** sont dus à la **conduite sous influence de drogues**.

## **RISQUES**

Le risque d'accident grave pour un conducteur sous influence de drogues varie fortement en fonction de la substance absorbée et de sa quantité.

On considère que le risque d'accident grave est **multiplié de 3 à 30 fois** si vous conduisez sous l'influence de drogues.

Celui-ci est encore décuplé (**de 20 à 200 fois**) si vous combinez drogue et alcool, et ce, dès le premier verre.



## **CONSEILS POUR VOTRE SÉCURITÉ**

En dehors du fait que la conduite sous influence de drogue est interdite par la loi, la meilleure solution pour un retour en toute sécurité est de ne pas en consommer si vous conduisez.

### **SI VOUS AVEZ CONSOMMÉ DE LA DROGUE :**

- ◆ Ne conduisez pas, confiez plutôt le volant à un proche.
- ◆ Demandez à quelqu'un de venir vous chercher.
- ◆ Rentrez en taxi, en transport en commun ou avec un ami sobre.
- ◆ Dormez sur place.

## **LE SAVIEZ-VOUS ?**

Légalement, la **drogue** est définie comme une **substance consommée à des fins récréatives**.

On distingue les **produits licites** comme les médicaments et les **produits illicites** que l'on nomme communément « drogues » (ex. : cannabis, cocaïne, amphetamine, hallucinogènes, héroïne...).

La **distinction entre une drogue et un médicament** n'est pas toujours liée à la substance en elle-même, mais au contexte dans lequel elle est consommée. **Un médicament détourné de sa fonction à des fins récréatives est considéré comme une drogue**.

## **QUELQUES CHIFFRES**

### **ON DISTINGUE 2 TYPES D'INFRACTION :**

- ◆ **La conduite sous influence de drogues** est établie si une analyse salivaire ou sanguine fait apparaître la présence d'au moins une des substances suivantes : THC/cannabis, amphetamine, MDMA/ecstasy, morphine et cocaïne.
- ◆ **La conduite en état d'ivresse** ou dans un état analogue résultant notamment de l'emploi de drogues ou de médicaments.

Les traces de drogues sont encore détectables dans l'organisme bien après la consommation même lorsque les effets ont disparu :

- ◆ **Cannabis** : jusque **14 heures ou plus** après la consommation.
- ◆ **Amphétamines** (speed) : **de 10 minutes à 3 jours** après la prise.
- ◆ **Cocaïne et crack** : **de 1 à 3 jours** après la prise.
- ◆ **Opiacés** (morphine et héroïne) : **quelques jours** après la prise.
- ◆ **Protoxyde d'azote** (ou gaz hilarant) : détectable dans le sang et l'haleine **jusqu'à 1h après l'inhalation**.
- ◆ **CBD** (cannabis à usage médical avec une teneur en THC inférieure à 0.2%) : pendant les **15 heures** suivant l'utilisation.